

Info - Inde - "Talaq, talaq, talaq " la répudiation coranique ou le divorce instantané

Author : Rédaction RC

Categories : [Brève](#)

Date : 16 juin 2016



L'interprétation indienne de la charia permet aux époux de divorcer sans délai de leurs épouses, en prononçant trois fois : "Talaq".

En prononçant ou écrivant le triple talaq, « répudiation » en arabe, les maris musulmans indiens signifient qu'ils souhaitent cesser toute vie commune avec leur épouse. Le divorce prend alors effet immédiatement du seul fait de la décision unilatérale de l'homme. Des voix se font entendre pour condamner cette pratique : 50 000 femmes et 200 hommes musulmans ont signé une pétition pour l'interdire. Cette initiative est soutenue par des chrétiennes indiennes, dont Sœur Talisha Nadukudiyil, secrétaire de la conférence des évêques de l'Inde.

Il arrive que le triple « Talaq » soit griffonné sur un bout de papier... ou même envoyé par SMS !

79% n'ont pas de pension alimentaire

Selon les statistiques relevées par le BMMA, 79% des épouses congédiées ne reçoivent aucune pension alimentaire et 43% d'entre elles n'ont même pas pu récupérer leurs affaires personnelles.

[Source](#) Aleteia